



**Proposition d'approbation d'un projet  
de convention de partenariat « collèges  
numériques et innovation pédagogique » à  
conclure entre le Rectorat de l'Académie de  
Strasbourg et le Département du Bas-Rhin**

**Rapport n° CP/2017/039**

**Service gestionnaire :**

J3-Collèges

**Résumé :**

Le Département du Bas-Rhin s'est inscrit dans le plan numérique 2016 mis en place par Etat en proposant l'expérimentation BYOD (bring your own device) menée au collège Olympe de Gougues à Ingwiller.

A ce titre, la collectivité peut bénéficier d'une subvention, sous réserve de la conclusion d'une convention de partenariat.

Il est proposé à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet convention de partenariat « collèges numériques et innovation pédagogique » à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le Rectorat de l'Académie de Strasbourg et d'autoriser son président à signer cette convention.

Le plan numérique lancé par l'Etat en 2016 vise à utiliser les possibilités offertes par les technologies numériques pour faire évoluer le système éducatif, en donnant l'accès à tous les élèves ainsi qu'à tous les enseignants à des ressources pédagogiques et culturelles innovantes.

Le Département du Bas-Rhin n'a pas souhaité adhérer au projet national qui consistait à doter chaque élève de 5<sup>ème</sup> d'une tablette et a préféré privilégier la connexion des collèges en Wifi pour permettre aux élèves d'apporter leurs propres équipements mobiles (tablette, smartphone).

Cette expérimentation a été lancée, par le Département du Bas-Rhin en partenariat avec le Rectorat et le collège Olympe de Gougues à Ingwiller. Afin d'assurer à chaque élève la mise à disposition d'un équipement connecté, le Département a acheté en 2016 et mis à disposition du collège des équipements mobiles (tablettes, chariots mobiles et logiciels) pour 3 classes, pour un coût total de 60 222 €.

Pour l'année 2016/2017, le Ministère a inscrit ce projet dans le plan numérique de l'Etat, consistant à privilégier l'accès aux ressources internet durant les cours, via des équipements mobiles personnels (smartphones, tablettes...).

Pour l'heure, cette expérimentation d'une durée d'un an est en cours dans le seul collège d'Ingwiller. Toutefois, deux autres collèges bas-rhinois pourraient répondre à l'appel à projet numérique de l'Etat pour l'année scolaire 2017. Une évaluation de l'expérimentation est prévue à la fin de l'année scolaire 2016/2017.

Ce projet est éligible à une subvention exceptionnelle de l'Etat à hauteur de 12 000 €, sous réserve de conclure la convention de partenariat « collèges numériques et innovation pédagogique » jointe en annexe, définissant l'organisation du partenariat, les modalités d'évaluation des usages du numérique et les modalités de financement de l'acquisition des équipements numériques mobiles.

Le rapport propose à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de convention de partenariat « collèges numériques et innovation pédagogique » à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le rectorat de l'académie de Strasbourg et d'autoriser son président à la signer.

La commission de l'enfance, de la famille et de l'éducation, lors de sa réunion du 15 décembre 2016, a émis un avis favorable au présent rapport.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition du président,*

*-décide d'approuver les termes du projet de la convention de partenariat « collèges numériques et innovation pédagogique » à conclure entre le Département du Bas-Rhin et le rectorat de l'académie de Strasbourg concernant l'expérimentation BYOD (bring your own device) menée au collège Olympe de Gouges à Ingwiller*

*-décide d'autoriser son Président à signer cette convention.*

Strasbourg, le 27/01/17

Le Président,



Frédéric BIERRY